Programme de développement durable d’ici 2030 et égalité femmes-hommes

mardi 5 janvier 2016

On trouvera ci-dessous les parties qui mentionnent les femmes, extraites du Programme de développement durable d’ici 2030" (les ODD) adopté par les Nations unies en septembre 2015. Le premier article de chaque engagement figure, même s’il ne comporte rien sur l’égalité femmes-hommes. Il est indiqué (pas de mention) quand les femmes ne sont pas mentionnées.

Déclaration

Introduction

3. Nous sommes résolus à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde d’ici à 2030 ; à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d’un pays à l’autre ; à édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place ; **à protéger les droits de l’homme et à favoriser l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et des filles** ; à protéger durablement la planète et ses ressources naturelles. Nous sommes résolus également à créer les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue qui profitera à tous et s’inscrira dans la durée, au partage de la prospérité et au respect du principe d’un travail décent pour tous, compte tenu des différents niveaux de développement national et des capacités des pays.

Notre projet

8. Nous aspirons à un monde où soient universellement respectés les droits de l’homme et la dignité humaine, l’état de droit, la justice, l’égalité et la non-discrimination. Un monde où la race, l’origine ethnique et la diversité culturelle soient respectées. Un monde où règne l’égalité des chances, pour que le potentiel humain soit pleinement réalisé et la prospérité partagée. Un monde qui investisse dans ses enfants et où chacun d’eux grandisse à l’abri de la violence et de l’exploitation. **Un monde où l’égalité des sexes soit une réalité pour chaque femme et chaque fille et où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à leur autonomisation aient été levés.** Un monde juste, équitable, tolérant et ouvert, où les sociétés ne fassent pas de laissés-pour-compte et où les besoins des plus vulnérables soient satisfaits.

Nos principes communs et nos engagements

11. Nous rappelons les textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l’égide des Nations Unies, qui forment le socle du développement durable et ont contribué à façonner ce nouveau Programme, notamment la Déclaration de Rio sur l’environnement et le développement, le Sommet mondial pour le développement durable, **le Sommet mondial pour le développement social, le Programme d’action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Programme d’action de Beijing** et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. (…)

Notre monde aujourd’hui

14. Nous nous réunissons à un moment où d’immenses défis se posent en matière de développement durable. Des milliards de personnes continuent de vivre dans la pauvreté, privées de leur dignité. Les inégalités se creusent dans les pays et d’un pays à l’autre. Il y a d’énormes disparités en termes de perspectives, de richesse et de pouvoir. **Les inégalités entre les sexes constituent toujours un problème de taille**. (…)

19. Nous réaffirmons l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au droit international. Nous soulignons la responsabilité qui incombe à tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies, de respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, **de sexe**, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance, de handicap ou de toute autre situation.

Le nouveau Programme

20. Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles apportera une contribution capitale à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles. La pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne sera pas possible tant que la moitié de l'humanité continuera de se voir refuser la plénitude de ses droits humains et de ses chances. Les femmes et les filles doivent avoir accès, sur un pied d'égalité avec les hommes et les garçons, à une éducation de qualité, aux ressources économiques et à la vie politique active, et avoir les mêmes chances d'accéder à l'emploi, aux postes de direction et à la prise de décisions à tous les niveaux. Nous nous efforcerons d'investir beaucoup plus dans la réduction des inégalités entre les sexes et dans le renforcement des institutions qui soutiennent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux plans mondial, régional et national. Toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles seront éliminées, y compris avec le soutien actif des hommes et des garçons. Il est crucial que le principe de l'égalité des sexes soit systématiquement intégré dans la mise en œuvre du Programme.

24. Nous nous engageons à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, et notamment à éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Tout le monde doit pouvoir bénéficier d'un niveau de vie adéquat, y compris grâce à des systèmes de protection sociale. Nous sommes également résolus à éliminer la faim et à assurer la sécurité alimentaire à titre prioritaire, et à mettre fin à toutes les formes de malnutrition. À cet égard, nous réaffirmons le rôle important et la vocation inclusive du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et nous approuvons la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action. **Nous consacrerons les ressources voulues au développement des zones rurales, d'une agriculture et d'une pêche durables, en vue d'aider les petits exploitants agricoles, en particulier les femmes parmi eux**, les éleveurs et les pêcheurs des pays en développement, notamment des pays les moins avancés.

27. Nous entreprendrons d'asseoir les économies de nos pays sur de solides fondations. Une croissance économique soutenue, inclusive et durable est essentielle à la prospérité. Elle ne sera possible que si la richesse est partagée et si l'on s'attaque aux inégalités de revenus. Nous nous emploierons à construire des économies dynamiques, durables, innovantes et axées sur les personnes, en facilitant l'emploi des jeunes et **l'autonomisation économique des femmes,** en particulier, ainsi qu'un travail décent pour tous. (…)

35. Il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité ; et inversement, sans développement durable, la paix et la sécurité sont en danger. Le nouveau Programme reconnaît la nécessité d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui offrent à tous un accès à la justice dans des conditions d'égalité et qui soient fondées sur le respect des droits de l'homme (y compris le droit au développement), un véritable état de droit et une bonne gouvernance à tous les niveaux, et sur des institutions transparentes, efficaces et responsables. Il prend en compte les facteurs tels que les inégalités, la corruption, la mauvaise gouvernance et les transferts illicites de fonds et d'armes qui engendrent la violence, l'insécurité et l'injustice. Nous devons redoubler d'efforts pour régler ou prévenir les conflits et aider les pays qui sortent d'un conflit, **notamment en veillant à ce que les femmes soient associées aux actions de consolidation de la paix et d'édification de l'Éta**. (…)

37. Le sport est lui aussi un élément important du développement durable. Nous apprécions sa contribution croissante au développement et à la paix par la tolérance et le respect qu'il préconise ; **à**

l'autonomisation des femmes et des jeunes, de l'individu et de la collectivité ; et à la réalisation des objectifs de santé, d'éducation et d'inclusion sociale.

Moyens de mise en œuvre

39. L'ampleur et la portée du nouveau Programme appellent un Partenariat mondial revitalisé qui en assurera la mise en œuvre. Nous nous y engageons. Ce Partenariat fonctionnera dans un esprit de solidarité mondiale, en particulier avec les plus pauvres et avec les personnes vulnérables. Il facilitera un engagement mondial fort au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles, rassemblant ainsi les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles.

(Pas de mention)

Suivi et examen de la mise en œuvre

47. C'est à nos gouvernements qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles au cours des 15 prochaines années. Soucieux d'en répondre devant nos citoyens, nous assurerons un suivi et un examen systématiques à différents niveaux, selon les modalités prévues dans le présent Programme et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Réuni sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, le Forum politique de haut niveau jouera un rôle central dans le contrôle du suivi et de l'examen au niveau mondial.

(Pas de mention)

Un appel à l'action pour changer le monde

50. Nous prenons nous aussi aujourd'hui une décision d'une portée historique. Nous décidons de bâtir un avenir meilleur pour tous, et notamment pour les **millions d'hommes et de femmes** qui n'ont pas eu la possibilité de mener une vie décente, digne et gratifiante et de réaliser tout leur potentiel. (…)

Objectifs et cibles de développement durable

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1.2 D'ici à 2030, **réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes**

1.4 D'ici à 2030, **faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques** et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance

1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et **répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes**

enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

2.3 D'ici à 2030, **doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes,** des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de **mortalité maternelle** au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que **toutes les filles et tous les garçons** suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

4.3 D'ici à 2030, **faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire,** y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

4.5 D'ici à 2030, **éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation** et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, **hommes et femmes,** sachent lire, écrire et compter

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les **connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes,** de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et **aux deux sexes** ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de

services publics, d’infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

5.6 Assurer l’accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu’il a été décidé dans le Programme d’action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d’action de Beijing et les documents finals des conférences d’examen qui ont suivi

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l’accès à la propriété et au contrôle des terres et d’autres formes de propriété, aux services financiers, à l’héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne

5.b Renforcer l’utilisation des technologies clefs, en particulier de l’informatique et des communications, pour promouvoir l’autonomisation des femmes

5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l’égalité des sexes et de l’autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

Objectif 6. Garantir l’accès de tous à l’eau et à l’assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

6.1 D’ici à 2030, assurer l’accès universel et équitable à l’eau potable, à un coût abordable

6.2 D’ici à 2030, assurer l’accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d’assainissement et d’hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, **en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable**

Objectif 7. Garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

7.1 D’ici à 2030, garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

(pas de mention)

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d’au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés

8.5 D’ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et **garantir à toutes les femmes et à tous les hommes,** y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection **de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes,** et ceux qui ont un emploi précaire

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l’innovation

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une

infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité

(pas de mention)

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable

(pas de mention)

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, **des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées**

11.7 D'ici à 2030, assurer **l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants,** des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement

(pas de mention)

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, **notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés**

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

(pas de mention)

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et

mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Finances

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

(pas de mention)

Technologie

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

(pas de mention)

Renforcement des capacités

17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

(pas de mention)

Commerce

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

(pas de mention)

Questions structurelles

Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

Partenariats multipartites

17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

(pas de mention)

Données, suivi et application du principe de responsabilité

17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, **ventilées par niveau de revenu, sexe**, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

Moyens de mise en œuvre et Partenariat mondial

60. Nous réaffirmons notre ferme volonté de mettre pleinement en œuvre ce nouveau Programme. Nous sommes conscients que nous ne pourrons atteindre des cibles et des objectifs aussi ambitieux sans un Partenariat mondial revitalisé et consolidé et sans des moyens de mise en œuvre d'une ambition comparable. La revitalisation de ce Partenariat facilitera un engagement mondial fort au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles fixés, rassemblant ainsi les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles.

(pas de mention)

Suivi et examen

72. Nous nous engageons à procéder à un suivi et un examen systématiques de la mise en œuvre du Programme au cours des 15 prochaines années. Un cadre de suivi et d'examen solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré apportera une contribution essentielle à la mise en œuvre et aidera les pays à progresser au maximum et à suivre les progrès accomplis dans l'exécution du Programme pour faire en sorte que nul ne reste à la traîne.

e) **Ils (ces processus de suivi) seront axés sur l'être humain, tiendront compte des différences entre les sexes, respecteront les droits de l'homme et accorderont une attention particulière aux plus pauvres, aux plus vulnérables et à ceux qui ont pris le plus de retard** ;

P.-S.

- Texte complet du Programme de développement durable d'ici 2030

Copyright © Site de l'Association Adéquations - http://www.adequations.org/spip.php?article2356